



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACQUISITION PAR VOIE DE
PREEMPTION DU LOT DE VOLUME 5 DU
LOT 1 DU LOTISSEMENT "LE DOMAINE DU
BOIS DE VINCENNES"**

**DÉCISION N° AU-18-112
EN DATE DU 23 AVRIL 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants et L 213-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 1987 maintenant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2012 instaurant le droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2007 adoptant le Plan Local d'Urbanisme modifié par délibérations des 30 septembre 2009, 29 juin 2011 et 18 décembre 2013 ;

VU les délibérations du conseil de territoire Paris Est Marne et Bois en date des 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 approuvant les modifications du PLU de la commune de Vincennes ;

VU la décision du président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois en date du 16 avril 2018 déléguant l'exercice du droit de préemption à la commune de Vincennes dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 12 mars 2018, relative à la cession du volume 5 dépendant du lot 1 du lotissement « le domaine du bois de Vincennes » situé sur la parcelle cadastrée section K n°12, sis 2, rue Félix Faure à Vincennes ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis du service France Domaine du Val-de-Marne en date du 13 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition du bien susvisé à usage d'aire de lavage pour véhicules automobiles est destinée à accueillir des places de stationnement et permettre la réalisation d'un programme de construction au 111, rue Defrance comprenant douze logements dont cinq sociaux dérogeant à l'obligation de prévoir sur l'assiette concernée la réalisation de places de stationnement et de contribuer ainsi à la mise en œuvre de la politique de mixité sociale dans l'habitat menée par la commune, en permettant notamment d'élargir le parc social par la réalisation de petites opérations intégrées dans le tissu urbain ;

D É C I D E

D'ACQUERIR PAR VOIE DE PREEMPTION le lot de volume 5 du lot 1 du lotissement « le domaine du bois de Vincennes » sis 2, rue Félix Faure à Vincennes cadastré section K n°12 appartenant à l'association foncière urbaine libre du domaine du bois de Vincennes aux prix et conditions indiqués dans la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée le 12 mars 2018, soit 100 000 €.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL